



ASSURANCES

DEPARTEMENT CEP

FICHE DE PRETARIFICATION

Ce document est à nous renvoyer par fax ou e-mail ([build.construction@yahoo.fr](mailto:build.construction@yahoo.fr)), il résume les principaux éléments du risque, qui nous permettront de vous communiquer une approche de tarif. Ce tarif indicatif est valide trois mois et ne sera définitivement valide qu'après réception du questionnaire complet incluant les pièces à fournir, ainsi qu'après étude et acceptation du dossier par EISL.

Affaire : \_\_\_\_\_

Adresse de la construction : \_\_\_\_\_

Permis le \_\_\_\_\_ DROC / DT le \_\_\_\_\_

Type de travaux :  Construction neuve  Réhabilitation  Rénovation  
 Extensions existants  Réparation suite à sinistre  
 Autres \_\_\_\_\_

Type de bâtiment :  Pavillon unifamilial  Maisons jumelées  Immeubles  Industriel  
 Groupe de maisons  Autres \_\_\_\_\_

Nombre de bâtiments : \_\_\_\_\_ Nombre d'étages : \_\_\_\_\_

Nombres de logements : \_\_\_\_\_ Piscine :  OUI  NON

Montant de la construction (TTC) : \_\_\_\_\_  
(Marchés de travaux y compris montant des matériaux acquis par le Maître d'ouvrage)

Montant des honoraires (TTC) : \_\_\_\_\_  
(Honoraires de tous les techniciens engagés dans l'opération)

Montant des existants : \_\_\_\_\_

Nombre de m<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_ Prix du m<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_

SHON : \_\_\_\_\_ SHOB : \_\_\_\_\_

Garanties :  DO ou  DO + CNR  TRC

La construction est destinée à :  la vente  la location  usage personnel  autre

Architecte :  OUI  NON Mission complète :  OUI  NON

Bureau d'études :  OUI  NON Etude de sol :  OUI  NON

Contrôle technique :  OUI  NON Si oui : MISSIONS \_\_\_\_\_

Commentaires : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_ Courtier : \_\_\_\_\_

36 RUE VERDI – PALAIS PERGOLA – 06000 NICE

☎ 04.93.88.56.99

📁 04.93.88.50.96

[build.construction@yahoo.fr](mailto:build.construction@yahoo.fr)

Sarl au Capital de 100 000 €.

RCS NICE 502 149 156.

APE 6622 Z

ORIAS 08243034

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 530.1 et L 530.2 du Codes des Assurances